



# LE DÉMINEUR

BULLETIN TRIMESTRIEL DE LA  
Fraternelle des Démineurs de Belgique



REDACTION  
U.F.A.C. 40-45  
Rue de la Croix de Fer 100  
1000.BRUXELLES  
Téléphone -02/2181965

3 Trimestre 82

*Notre Assemblée Générale*

*du 9 mai 1982*

## Rapport Moral 1982

Nous voici pour la deuxième fois consécutive réunis en assemblée générale dans les magnifiques installations du SEDEE et ce grâce à l'intervention et à l'amabilité de son Chef le Lt Colonel DUMONT et de son Etat-Major que nous remercions pour leur précieuse collaboration.

Après ce petit préambule, je souhaite la bienvenue à tous les membres présents qui ont tenu à assister à cette journée, avec une mention spéciale pour les charmantes dames qui les accompagnent en leur souhaitant une très bonne Fête des Mères.

Je salue les personnalités présentes qui ont tenu à être des nôtres:

Le Colonel LHOST, ancien Chef du SEDEE et Madame;  
 Le Commandant GERVY, membre honoraire de la Fraternelle,  
 Président de la Section des Anciens  
 de Rixensart-Bourgeoise et Madame.

Nous adressons un salut respectueux à la toute charmante Mme VERHEYDEN, ex-Melle SEVRIN, notre marraine, qui nous rappelle ainsi la grande figure de notre premier Chef, le Général SEVRIN. Nous regrettons l'absence de notre Membre d'Honneur le Colonel VAN THORENBURG qui nous dit son regret, par suite de son absence du Pays, de ne pas être des nôtres et de se retrouver parmi ceux de l'Active dont il a eu l'exaltante et combien compétente charge jusqu'à il n'y a guère. Quelques uns se sont fait excuser et notamment notre ami LINOTTE, vice-président national, retenu dans son patelin natal par suite des charges impérieuses dues à ses fonctions communales.

Nos rangs s'amenuisent de plus en plus, car quelques uns de nos anciens nous ont quittés pendant l'exercice qui vient de se terminer. Il s'agit de nos amis: MOSSOUX Andréas, VERHAEGEN Henri, DESMET Louis, CORNEILLIE Gérard, DESIMPELAERE Robert, WOLLEGHEM Ernest, ANDRE Louis, SIMON Joseph, DEPREZ Albert, VANHOUTTE Florimond et de tout récemment le sympathique liégeois Joseph MASSART, grand invalide du déminage et décoré de la Croix de Guerre. A l'occasion de ses funérailles, le président de cette association a dit un dernier adieu à ce grand patriote et rendu un vibrant hommage aux unités du déminage en général.

Vous avez pu lire également dans le dernier numéro "Le Démineur" qu'un grand Ami des démineur nous avait également quitté; Monsieur Joseph OZER, premier Echevin de la Ville de Stavelot. Nous n'avons pas manqué d'exprimer à la famille nos très émue<sup>s</sup> condoléances.

Dans un geste du Souvenir qui réunit toutes les victimes du déminage et tous nos morts, une délégation du C.A. a déposé une gerbe hier sur la tombe du Général SEVRIN.

En leur pieuse mémoire à tous, je vous demande quelques instants de recueillement.

Comme antérieurement, certaines de nos Sections provinciales, malgré le vieillissement de leurs membres, se réunissent encore régulièrement et marquent ainsi le dynamisme qui continue à les animer.

Quand au Conseil d'Administration qui se réunit trimestriellement, il se répartit les missions de représenter la Fraternelle avec drapeau aux diverses manifestations patriotiques qui ont lieu, comme celle d'hier commémorant le V-Day.

Dans le bulletin du 1er trimestre de cette année, nous avons traité des "Droits moraux et matériels des Combattants" et notamment il a été fait mention de la loi du 8 août 1981, parue au Moniteur Belge du 8 septembre 1981, loi portant création de l'Institut National des invalides de guerre, anciens combattants et victimes de la guerre ... entrant en vigueur le 1er janvier 1982.

Cette loi, sous le Chapitre: Guerre 1940-1945 stipule que: "sont anciens combattants, les personnes qui du 10 mai 1940 au 8 mai 1945, cette date étant reportée au 15 août 1945 pour les personnes ayant pris part aux opérations de guerre contre le Japon ou ayant pris part aux opérations de guerre en dehors du continent européen, ont fait partie de diverses catégories..." et sous l'alinéa 8.9 nous relevons; "Les démineurs pour qui la date du 8 mai 1945 est reportée au 26 août 1947".

Voici une date qui nous intéresse particulièrement. En effet, si les démineurs sont considérés comme combattants jusqu'à la date du 26.08.1947, pourquoi dès lors devrait-on limiter la durée à prendre en considération pour la "rente de combattant" à la date du 26 février 1946 ?

Les arrêtés royaux d'application de cette loi ne sont, à notre connaissance, pas encore tous parus. Nous avons déjà pris contact avec le service compétent de l'UFAC 40/45, mais nous formulerons

par écrit notre revendication complémentaire après l'assemblée de ce jour et nous suivrons son évolution avec vigilance.

Nous avons fait allusion à notre bulletin. Sous sa nouvelle formule, vous avez reçu deux numéros et vous avez pu remarquer que le service d'imprimerie de nos amis de l'Active était particulièrement compétent en la matière.

Si la parution du premier numéro a subi quelque retard, cela était dû à diverses raisons techniques et administratives qui ont été réglées depuis puisque le deuxième numéro a été publié et distribué bien avant le timing prévu. Le prochain numéro paraîtra après cette assemblée et avant notre pèlerinage à Stavelot. Le C.A. a eu l'occasion d'exprimer toute sa satisfaction, mais en votre nom à tous, je renouvelle nos remerciements et nos félicitations au Colonel DUMONT et à son équipe technique, le Capitaine DESMEDT et l'Adjudant ROMBAUT. Malheureusement, l'article paru dans le n° 1 sous le titre "S.O.S. Rédaction" n'a guère rencontré d'écho, si ce n'est la continuation de la même équipe: le Cdt VAN DE RYDT et notre ami LALLEMAND alias TEMPETE.

Pour ce qui concerne un des articles de ce dernier, intitulé: "Pourquoi pas?", appel a été lancé aux sections provinciales pour procéder au recensement des monuments et artères dédiés en hommage aux démineurs. Ce travail est pratiquement terminé et paraîtra dès que possible dans notre bulletin.

Je renouvelle donc l'appel lancé par notre Président d'Honneur afin que ceux qui se sentent un peu scribe nous adressent l'un ou l'autre compte-rendu de manifestation ou réunion, l'une ou l'autre anecdote qui éclaireront nos membres sur l'activité qui est encore la nôtre ou les dérideront quelque peu en ces temps quelque peu maussades que nous vivons.

Je terminerai ce trop long rapport par vous rappeler que notre pèlerinage à Stavelot aura lieu le 5 septembre - les détails ont été mis au point par nos amis liégeois LINOTTE & CHOUFFART et vous seront communiqués par la voie du prochain bulletin -

et enfin je finirai par vous remercier pour la patience que vous avez eue à m'écouter et la bonne attention que vous avez manifestée.

Le Président National,  
Cdt Rés.e.r. GEORGE

## Quelques commentaires sur notre

## Assemblée Générale à Heverlee

Vous avez pu prendre connaissance d'autre part du rapport moral d'exercice présenté par le président national. Cette journée, deuxième édition du genre, a connu un succès complet en tous points comparable à celle de l'an dernier. Le temps était d'ailleurs de la partie.

L'ordre du jour se déroula normalement.

### a. Compte d'exercice.

Il se clôture par un boni de 29.467 frs et a été présenté par le sympathique trésorier général Robert PIERREUSE, qui avait été éloigné de nos réunions par une affection très sérieuse. Il a pu se rendre compte de l'estime et de l'amitié que nous lui portions.

Après lecture du rapport des vérificateurs MM GUILLAUME et RAMPENBERG, le compte fut approuvé, des félicitations furent adressées au trésorier et décharge fut donnée aux administrateurs.

b. Montant de la cotisation 1983.

La proposition du C.A. de maintenir le montant de la cotisation à 200 frs fut approuvée à l'unanimité.

c. Elections statutaires.

Les membres sortants dont la liste a paru dans notre précédent numéro ont été réélus à l'unanimité et par acclamation.

d. Remise de la médaille du Mérite de l'UFAC 40/45.

Les propositions introduites par les sections provinciales ont été approuvées par la Section "Distinctions honorifiques" de l'UFAC 40/45. C'est ainsi que le président a pu remettre les bijoux et brevets aux membres suivants:

Médailles d'argent: MM. Henri BAUWENS - Raymond DUBUISSON  
- Paul TOUSSAINT

Médailles de bronze: MM. Auguste CRABEELS - Louis GAUDY -  
Richard SCHOUMAKER - Albert SEDEYN - Marcel  
MADDELEIN - René TWEEHUIZEN - Henri VANLERBERGEN  
- P. PAREE.

Note de la rédaction: Il faut savoir que ces distinctions sont octroyées dans l'ordre chronologique suivant et chaque fois après un intervalle de 5 ans minimum: bronze - argent - 1ère barette - 2ième barette - etc ...

Le diner démocratique

Le plantureux "Self Service" qui nous a été servi n'a de démocratique que le nom. C'est ainsi qu'à la fin de ce délicieux repas, arrosé à profusion de boissons diverses: vin, bière, eau et enfin d'un café bien corsé, le président s'est exprimé ainsi qu'il suit: "L'an dernier, nous avons pu dire et écrire que le Self Service qu'il nous avait été donné d'apprécier était digne d'un restaurant "4 Etoiles". Vous venez de constater que l'expression n'était pas trop forte, bien au contraire. Tous cela nous le devons à la parfaite compétence du Chef Cuistot Mr. Filette et de son personnel de cuisine. Pour leur témoigner nos félicitations et surtout nos remerciements, je vous propose de les applaudir très

chaleureusement, en souhaitant les revoir l'an prochain." A l'unanimité l'assemblée leur a octroyé une cinquième étoile.

Note de la rédaction:

Dans l'euphorie de cette magnifique journée, notre hôte, le Colonel DUMONT, nous a spontanément déclaré qu'il se tenait encore à notre disposition, ainsi que son STAF, pour l'organisation de l'assemblée générale de l'an prochain. Merci, Colonel, pour cette heureuse décision.

Nous ne terminerons pas ce papier sans adresser nos plus vives félicitations et nos fraternels remerciements à notre secrétaire, Mr. Aug. BERGES, qui fut la parfaite cheville ouvrière pour l'organisation de cette journée et l'agent de liaison idéal entre le C.A. et l'équipe technique de la rédaction du bulletin, le Capitaine DESMEDT et l'Adjudant ROMBAUT à qui nous réitérons nos remerciements que nous exprimons aussi à nos mentors de l'après-midi le Capitaine VANDERMEEREN, Adjudant DEBRAS et le personnel présent.

B.G.

## Le pèlerinage à Stavelot

### L'APPEL DU PRESIDENT

Cher ami démineur,

Ainsi qu'il en a été décidé lors de la réunion du Conseil d'administration du 4 avril dernier notre pèlerinage annuel au Monument National à Stavelot aura lieu le dimanche 5 septembre 1982 selon le cérémonial habituel.

Nous comptons sur une assistance fournie et par la présence

de toutes nos sections, afin de rendre hommage à nos camarades disparus victimes du devoir au service de la Patrie.

Un repas démocratique est prévu à l'auberge Saint-Remacle, avenue Ferdinand Nicolay à Stavelot, pour le prix de 375 frs (TVA & service compris).

Le menu est le suivant:      POTAGE MAISON  
    BARQUETTE NANTUA  
    ROTI AUX AIRELLES & POIRES  
    GLACE  
    UNE BOUTEILLE DE VIN pour 4 personnes

Un responsable de chaque section percevra le montant du prix du repas auprès des participants de sa section.

Pour nous permettre de prendre toutes dispositions utiles, le nombre des participants au repas devra être communiqué à notre Collègue, Marcel CHOUFFART, aux Granges 55, 4133 Clermont-sous-Huy, pour le 26 août au plus tard. Téléph. de 8 à 12 heures, n° 041-75.11.33.

En espérant que ces renseignements vous suffiront, nous vous prions d'agréer, Cher Ami Démineur, l'assurance de nos sentiments fraternels.

Pour le Conseil d'Administration  
    E. GEORGE  
    Président

N.B.: Les Sections voudront bien diffuser cet avis.

PROGRAMME DE LA JOURNEE  
 =====

10h30 Arrivée des sections à l'Hôtel de Ville de Stavelot.  
           Prise de contact avec les Autorités.

10h50 Départ du cortège dans l'ordre ci-après:



- a. Police
- b. Musique Stavelotaine
- c. Drapeaux
- d. Conseil d'administration - Autorités communales -  
Gendarmerie - Groupements patriotiques
- e. Les sections de la Fraternelle
- f. Autres participants

11h00 Messe dédiée à nos camarades disparus

11h45 Reprise du cortège dans l'ordre ci-dessus

12h00 Départ du cortège vers le Monument aux Victimes des  
deux guerres de Stavelot - dépôt de fleurs par

- 1° La délégation de la Ville de Stavelot
- 2° La délégation de la Fraternelle des Démineurs
- 3° Autres Groupements

12h30 Cérémonie au Monument National des Démineurs de Belgique

a. Appel aux morts

b. Dépôt de fleurs par

- 1° La Fraternelle des Démineurs de Belgique
- 2° La ville de Stavelot
- 3° Les sections de la Fraternelle des Démineurs -  
Autres Groupements patriotiques

12h45 A l'issue de cette cérémonie, reprise du cortège dans  
l'ordre prévu pour se rendre à l'Hôtel de Ville de  
Stavelot où une réception est organisée par la Ville  
en sa salle du Chapitre.

## EN GLANANT ... DE CI, DE LA ...

Nous extrayons le passage suivant de l'excellent article "Réflexions" du sous-lieutenant Eric BAUWENS paru dans la revue "MEMO" n° 7-82, qui intéressera certes nos anciens, mais aussi - nous l'espérons - les jeunes.

E.G.

"La neutralité de la Belgique, avec sa géographie typique, a été jusqu'à deux fois violée de telle façon que la défense de la nation a été retardée et affaiblie. Ce qui a coûté beaucoup de vies inutiles.

Ils auraient compris qu'une nation ou une alliance devient pour l'agresseur un jouet si elle n'a pas de moyens de défense digne de foi.

Ils se seraient rendus compte qu'une armée affaiblie, mal entraînée, insuffisante, pas assez disciplinée mais surtout sans matériel suffisant est contrainte de se laisser massacrer.

Ma génération a reçu de 14-18 et de 40-45 deux obligations: l'une à l'égard de nos enfants et petits-enfants, l'autre à l'égard des parents, grand-parents et arrières-grand-parents.

D'un côté nous devons maintenir la démocratie où règne la liberté, la fraternité et la justice et de plus nous devons la restaurer là où c'est nécessaire et enfin la défendre contre des attaques externes et internes. Nous devons faire de telle sorte que nos enfants ne nous reprochent pas d'avoir oublié certains atouts pour qu'ils puissent vivre dans une société heureuse.

De l'autre côté, il est de notre devoir de donner l'assurance aux combattants de 14-18 et 40-45 que leurs sacrifices n'ont pas été inutiles. Ils doivent savoir que c'est grâce à leur courage, leurs peines, que nous pouvons vivre en paix et en

.../..

liberté.

Depuis la bataille de l'Yser beaucoup de choses ont changé. Nous avons créé une société où règne le confort, le matérialisme et la paresse. On ne peut de toute façon pas se laisser démoraliser par une critique superficielle.

Nous devons faire comprendre aux jeunes de 1982 que ce sont eux qui feront vivre la démocratie ou qui l'abandonneront définitivement dans les manuels d'Histoire."

## Le Groupe Plongeurs-Démineurs de la

## Force Navale

### UN PEU D'HISTOIRE

A la fin des hostilités de la seconde guerre mondiale, notre côte ainsi que ses principaux ports étaient truffés d'innombrables engins explosifs. Les équipes de déminage de notre Force Navale participèrent activement au nettoyage de notre littoral. Plusieurs centaines de milliers d'engins mortels, danger permanent pour nos populations et sérieuse entrave à la remise sur pied de notre économie nationale, furent neutralisés ou détruits par nos équipes de démineurs. C'est en 1956 que notre groupe reçut son appellation actuelle de: "Groupe Plongeurs-Démineurs" aussi appelé "NAVLEARMIN" (Naval Clearance of Mines). Ses installations se situent à Ostende, le personnel qui le compose est de carrière et recruté sur base du volontariat.

### LES MISSIONS

Deux tâches principales incombent à NAVLEARMIN:

1. La formation de tous les plongeurs de nos forces armées ainsi que des démineurs de la Force Navale.
2. L'exécution de diverses missions opérationnelles.

## LE CENTRE D'INSTRUCTION

Notre centre d'instruction et d'entraînement forme différentes catégories de plongeurs à savoir:

- les plongeurs-démineurs FN et FT
- les plongeurs de bord FN
- les nageurs de combat FT
- les plongeurs-sauveteurs FA

Les élèves apprendront au cours de leur formation les techniques de plongée les plus diverses comme la plongée à l'air, aux mélanges ou en scaphandre lourd. Les nageurs de combat quant à eux apprendront plus en détail le maniement des appareils à circuit fermé utilisant de l'oxygène pur. Lorsque les élèves auront acquis une connaissance ainsi qu'une pratique suffisantes de ces techniques, ils devront apprendre à utiliser des outillages, souvent complexes, qui leur permettront d'exécuter différents travaux sous-marins. Ils devront enfin maîtriser les méthodes de découpe au chalumeau et d'utilisation de groupes hydrauliques actionnant tronçonneuses, marteaux piqueurs, foreuses etc... Lorsqu'ils auront terminé leur formation de plongeur, les portes de la dure école du déminage s'ouvriront à eux. Comme vous pouvez le constater, nos futurs plongeurs-démineurs auront à assimiler les techniques les plus diverses. La plongée, tout comme le déminage, demandent à ceux qui la pratiquent une très bonne connaissance des problèmes posés ainsi que des moyens qui seront utilisés pour les résoudre. En plus du savoir, on exige de ces hommes du sang-froid, de la réflexion et surtout beaucoup de courage et de ténacité. Là encore, le rôle de notre école et de ses instructeurs est primordial car il nous faut les convaincre de l'importance de la tâche à accomplir en leur inspirant confiance.

## LES MISSIONS OPERATIONNELLES

Nous pouvons subdiviser nos missions en deux grandes catégories: Les missions de déminage et celle regroupant des activités sous-marines diverses.

Nous savons tous que la guerre est finie depuis longtemps et cependant pour le démineur elle n'a pas encore cessé. Chaque jour, différents engins explosifs, vestiges des guerres 14-18 et 40-45, sont neutralisés ou détruits par nos équipes

spécialisées.

La zone d'opération du SEDEE (Service d'enlèvement et de destruction des engins explosifs) de la Force Navale comprend le territoire de toutes les communes limitrophes à notre littoral, nos eaux côtières ainsi que les voies fluviales donnant accès à nos ports de commerce. De jour comme de nuit nos équipes interviennent dès qu'un engin susceptible de mettre notre population en danger a été signalé.

La mission du démineur comprend trois phases:

- la reconnaissance de l'engin suspect
- l'identification et l'étude du mécanisme de mise à feu
- enfin suivant les circonstances, la neutralisation ou la destruction de l'engin le mettant ainsi hors d'état de nuire.

En plus des missions de déminage traditionnelles, nous serons également amenés à traiter des engins de fabrication artisanale, dits colis piégés, tels ceux utilisés par certains groupements terroristes.

Nous terminerons par un bref aperçu de nos activités subaquatiques. Ici encore notre répertoire est très vaste car il nous arrive d'être sollicités par des organismes souvent très différents les uns des autres. Nous exécutons certains travaux d'entretien sur les navires de la Régie Maritime de Transport, mais il nous arrive aussi de travailler pur le compte du Ministère de la Justice afin de rechercher des personnes ou des objets présumés disparus sous eau. Nous coopérons à divers programmes scientifiques en recueillant tantôt des échantillons de sédiments marins, tantôt en contrôlant le bon fonctionnement d'appareils de recherche hydrographiques. Nous procédons enfin à des travaux de routine comme des inspections de coque ou l'enlèvement de câbles et de filets de pêche pris dans les hélices des navires.

#### CONCLUSION

Le groupe Plongeurs-Démineurs de la Force Navale est un groupe opérationnel qui doit être prêt à l'action dans les plus brefs délais. Tant du point de vue personnel que de celui du matériel, nous ne pouvons tolérer la moindre défaillance. Des équipes bien entraînées et des équipements modernes sont pour nous des gages de sécurité. Etre plongeur-démineur, c'est sortir du commun pour servir une noble cause. C'est avec enthousiasme

que nous invitons tous ceux qui désirent vivre une aventure passionnante à rejoindre les rangs de nos unités d'élite.

LDV HOSDAIN

## NECROLOGIE

Nous apprenons avec tristesse le décès de quelques uns de nos anciens:

SIMON, Marcel  
MASSART, Joseph  
DEPREZ, Albert  
DESIMPELAERE, Robert  
VANHOUTTE, Florimond

Nous présentons aux familles éplorées nos très vives condoléances.

### LE DEMINAGE, pas encore sans risques

Pendant le mois de mai deux accidents se sont produits dans lesquels deux démineurs en service actif étaient blessés.

Le 26 mai CLC Jan LUYTEN était victime d'une explosion spontanée de FRAG GREN pendant des travaux de démolition au camp de BEVERLO. Jan a été transporté avec des blessures graves mais sans danger de mort à la clinique St Anna à BERINGEN où il est convalescent.

Le jour suivant, le 27 mai, l'Adjt Robert ENGLEBERT du BOMB DISPOSAL DUEREN était victime d'un accident sur le terrain de grenades à VOGELZANG (RFA). A cause de l'explosion d'une grenade WP, Robert était gravement blessé et il a encouru des brûlures au deuxième et troisième degré. Robert est maintenant convalescent à la maison.

Nous souhaitons aux deux démineurs une prompte guérison et nous espérons les accueillir bientôt parmi nous.

### *Il était une fois... dans les Ardennes*

Plus de trente ans après la deuxième guerre mondiale, les habitants des Ardennes sont encore quotidiennement confrontés avec les dangers à la suite de ce qui s'est passé: des projectiles d'artillerie, des grenades, des mines et des bombes d'avion troublent encore chaque jour la quiétude des ardennais aussi bien dans les petits villages que dans les grands centres urbains.

Plusieurs fois par an le SEDEE envoie une équipe EOD dans les Ardennes pour aller recueillir et éventuellement détruire sur place ces "témoins secrets".

Les demandes faites par la Gendarmerie ou par la Police sont mises de côté et quand leur nombre est estimé suffisant, une équipe est envoyée sur place pour trois jours.

L'équipe EOD ne rentre pas à Héverlee le soir, mais reste loger dans une installation militaire. Cet arrangement économise le carburant et nous fait gagner du temps précieux. Nos démineurs sont des hôtes bien aimés à l'école d'infanterie d'Arlon, à la caserne d'Artillerie de Bastogne et au camp militaire d'Elsenborn.

Aussi la Gendarmerie et la Police contribuent à ce que le SEDEE puisse intervenir avec la plus grande efficacité possible. L'équipe EOD prend contact avec les "Serviteurs de la loi" pour rassembler le plus d'information possible concernant l'engin explosif (lieu, mesures de sécurité prises, caractéristiques...).

Par conséquence, une connaissance profonde des munitions utilisées pendant les combats dans les Ardennes et qui apparaissent encore régulièrement, est un "must". Arrivé sur place, le chef d'équipe prend une décision après avoir délibéré avec les autres membres de l'équipe: l'engin peut-il être transporté ou faut-il le détruire le plus vite possible? Panzerfaust, Panzerschreck, Gewehrsprenggrenate, 8,8 cm FLAK; toutes des conceptions que ne permettent qu'une seule solution: chercher un lieu sûr où, après avoir creusé un puits, on dépose l'engin pourvu de l'explosif nécessaire, avec la plus grande précaution. Quand tout le monde a trouvé un abri sûr et quand le sous-officier B2 se tient prêt avec l'exploseur, cela signifie que le paysage tranquille sera réveillé encore une fois pour quelques secondes par une explosion n'exigeant pas de victimes cette fois.

Une équipe, qui exécute des dizaines de missions pendant trois jours dans les Ardennes, doit toujours se rendre compte qu'une destruction "in loco" peut être nécessaire. Mais il y a plus.

Le 26 avril dernier, la BSR de Namur a découvert plus de 160.000 projectiles de la dernière guerre mondiale dans le fort de Cognelée, qui faisait partie de la ceinture des forts autour de Namur pendant la première guerre mondiale:

Le service de déminage a été averti immédiatement et a constaté que la majorité des munitions stockées était des projectiles d'artillerie 75mm, pour deux casemates, où les obus s'empilent dans un amas de poussières sur  $\pm$  2 m de hauteur et sept rangées de chaque côté d'un couloir central, tandis que pour la troisième casemate il s'agit de munitions de tous types, même

.../...



tirées mais non explosées.

Il va aussi sans dire que les douilles et les ceintures sont pour la plupart des munitions disparues... comme d'habitude! D'autre part les obus stockés dans les deux premières casemates ont visiblement séjourné dans un incendie car ils présentent des corps, fortement abîmés, s'émiettant parfois, boursoufflés, fêlés, ou l'explosif est à nu ... L'endroit de stockage se situe en fait dans les casemates d'escarpe du front de gorge, du Fort de Cognelée, dont les fosses et la poterne d'entrée ont été rendus impraticables par des explosions antérieures, de sorte que le SEDEE se trouve confronté avec un problème d'une ampleur considérable, la destruction locale étant pratiquement impossible pour de telles quantités. Une seule décision s'imposait, évacuer les munitions transportables vers notre polygone de destruction Houthulst ce qui présente une navette de l'ordre de 360 km. Le SEDEE qui ne recule devant aucune circonstance s'est adapté. De ses rangs sont sortis des chauffeurs de poids lourds et l'Autorité supérieure ayant mis à sa disposition deux magirus 6 T et trois remorques 10 T, et le transport pouvait débuter, encore fallait-il pouvoir sortir les obus! Pour ce faire l'Ecole de Génie de Jambes a aménagé une voie d'accès en regard du glacis du Fort, et construit dans le fossé des pontons et une plate-forme où les obus pourraient être enlevés dans des bacs métalliques par une grue mis à notre disposition. Il ne restait plus qu'aux démineurs à se transformer en "mineur de fond" et munis de masques les voilà confrontés avec leurs connaissances car il faut trier, leur courage et leur force physique, car il font sortir les obus du tas, les passer à un camarade se trouvant surélevé sur le ponton et puis pousser la brouette avec 20 obus ( $\pm$  100 kg), charger le bac et puis recommencer. Il s'agit presque d'un travail de ... forçat. Actuellement les démineurs ont déjà enlevé 200 T et sereinement, imperturbablement jour après jour ils continuent..

Certains anciens ne se souviendraient-ils pas comment toutes ces munitions furent un jour rassemblées laissant un cadeau empoisonné à leurs successeurs!

Annexe: Nos décorés présents





